



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 12.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Président international



AIACE – Assemblée générale annuelle, Valencia 2018

Rapport annuel d'activité du Président

Par Francis Wattiau, président ff fin 2017 – début 2018

L'an dernier, lors des Assises à Maastricht, notre Président, Bernhard Zepter, vous a présenté un rapport assez complet sur de nombreux aspects : les turbulences politiques auxquelles est soumise l'Union européenne, les péripéties du Brexit en particulier, ainsi que d'autres événements qui demandent notre engagement. Il vous a présenté le rôle traditionnel de l'AIACE, en même temps que notre travail courant. Des questions particulières ont été abordées dans ce rapport, à savoir l'état de droit de nos pensions et le RCAM. Des informations vous ont été fournies également sur les finances, les outils de communication, la gestion courante de l'AIACE et enfin la question de l'avenir des Assises, suite à la faible participation à Maastricht.

Que s'est-il passé depuis ? Le premier événement est que notre président a eu un problème de santé qui l'a empêché de continuer à exercer sa charge, ce qu'il avait fait pendant la plus grande partie de son mandat. Conformément à nos statuts, il a demandé au vice-président d'exercer le rôle de président faisant fonction. En même temps, il a suggéré au CA international d'envisager l'élection d'un nouveau président lors de la réunion du CA qui précède les Assises, ce qui a été fait en mars dernier. Joaquin Diaz Pardo, jusque-là président de la section Espagne, a été élu président international. Heinz Zourek, de la section Autriche, a été élu vice-président. Ils se sont présentés dans le dernier VOX 109 et vous pouvez les rencontrer lors de ces Assises. Ils ont tous les deux accomplis une carrière importante au

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

sein de la Commission, ce qui évidemment est un atout important pour la bonne direction de notre Association et les contacts de haut niveau avec les Institutions.

L'avenir étant assuré, voyons ce qui s'est passé d'autre au cours de cette année écoulée.

Le Brexit

Après un début assez lent des négociations, des progrès ont été enregistrés au cours de cette année. Parmi nos préoccupations, on peut mettre en avant deux aspects. Le premier est le sort des pensionnés résidant au Royaume-Uni ainsi que les pensionnés de nationalité britannique qui résident dans un État-membre. Sans une poursuite de l'application à leur cas du protocole sur les privilèges et immunités, leur situation pourrait être catastrophique. L'AIACE est intervenue pour défendre cette application. La section du Royaume-Uni de notre Association a été très active et a préparé plusieurs documents de synthèse qui ont pu aider à mieux expliquer et faire valoir nos droits auprès du négociateur en chef de la Commission. L'autre aspect qui intéresse tous les pensionnés, est la reconnaissance par le Royaume-Uni de la dette que ce pays a envers les paiements futurs de nos pensions. En effet notre système de pension prévoit que les États membres ne contribuent pas à leur cotisation employeur par un versement dans un fonds de pension. De même notre contribution, qui a pourtant été calculée sur notre fiche de paye, a subi le même sort. Pendant de nombreuses années, les États membres ont donc fait de grandes économies, contre l'engagement de garantir collectivement le paiement de nos pensions. Dans le cadre de l'accord de négociation, le Royaume-Uni a reconnu sa dette envers le paiement des pensions. C'est un point très important, comme l'a souligné notre trésorier, Marc Oostens. C'est en effet aussi un signal aux États qui restent membres de l'Union européenne : eux aussi doivent reconnaître leur dette et la garantie de payer nos pensions.

L'avenir de nos pensions

Dans le cadre des négociations sur le Brexit nous avons donc acquis un point important. Cependant d'autres négociations commencent

pour préparer le prochain cadre financier pluriannuel, sans la participation du Royaume-Uni. Il y a un risque que le Conseil, vu l'importance de leur dette envers notre système, revienne à la charge contre notre système de pension. Vous trouverez dans le VOX 109 une lettre cosignée par Ludwig Schubert, un expert dans ce domaine, et moi-même au Commissaire Oettinger. Vous trouverez aussi dans le VOX sa réponse. Sa réponse souligne que la Commission est consciente qu'on ne peut pas affaiblir encore plus l'attractivité de la fonction publique européenne, mais nous ne sommes malgré tout pas à l'abri d'initiatives malheureuses de certaines délégations du Conseil. À part ces craintes pour l'avenir, n'oublions pas le passé et les décisions que le Conseil a prises de ne pas appliquer la méthode d'adaptation pour deux années consécutives. Des représentants de l'AIACE (Ludwig Schubert et Pierre Blanchard) ainsi que des représentants des OSP ont introduit un recours auprès du Tribunal européen (antérieurement Tribunal de première Instance de la Cour de justice européenne). Une audience dans ce dossier a eu lieu en février 2018 et là aussi vous trouverez des informations complémentaires dans le VOX 109.

Nos relations avec le RCAM, le PMO et le CGAM

La directrice du PMO, Madame Veronica Gaffey, se montre très ouverte à un dialogue avec l'AIACE. Mais pour le passé nous avons eu des expériences négatives avec le PMO. *Citons par exemple* :

- l'introduction en juillet 2015 de programmes de médecine préventive qui étaient tout à fait insuffisants par rapport aux objectifs de l'article 72 de notre Statut
- des tentatives d'application stricte des quatre critères prévus au Statut pour reconnaître une maladie grave, alors que ces quatre critères doivent être appréciés d'une manière globale et diverse, ce qui a été confirmé après un recours à la Cour de justice
- des tentatives d'arrêt complet des remboursements à 100 % pour les maladies graves après une certaine période. Là aussi un autre arrêt de la Cour de justice a confirmé que les examens de contrôle pour vérifier qu'il n'y a pas une récurrence d'une maladie grave doivent être remboursés à 100 %, sans fixation de délai.

Grâce à une intervention de la Directrice générale des ressources humaines de la Commission auprès de ses collègues du Collège des chefs d'administration, de nouveaux programmes de médecine préventive vont être mis en place. Je vous renvoie également au VOX 109 pour des précisions quant à notre position sur ces nouveaux programmes.

Nous pouvons participer en tant que représentants de l'AIACE, sans droit de vote, aux réunions du CGAM, mais nous avons un droit de parole dont nous ne nous privons pas. La structure paritaire du CGAM, représentants de l'administration et représentants du personnel, est bonne en soi. Mais la composition de la représentation de l'administration laisse à désirer à nos yeux. Elle suit presque trop systématiquement la position du PMO dans l'analyse des recours selon l'article 90.

Notons que le PMO a engagé un important travail pour diminuer les délais de remboursement et assurer une meilleure information des affiliés, tant au niveau du RCAM qu'au niveau de la gestion des pensions. De nouveaux outils sont disponibles et nous pouvons remercier les responsables du PMO pour cette évolution.

Il y a également un problème de surfacturation hospitalière à Luxembourg. Et cela depuis une convention signée en 1996 avec le gouvernement luxembourgeois. Ces tarifs facturés n'ont jamais été remis en cause par la Commission, jusque fin 2016/2017, mais toujours sans succès à ce jour. Les choses bougent cependant à plusieurs niveaux et la section Luxembourg et le CA international soutiennent un recours que j'ai déposé devant la Cour de justice.

Social

Les actions sociales sont un des principaux sujets de coopération entre l'AIACE et les Institutions européennes. Elles figurent aussi parmi les activités les plus réussies et gratifiantes des différentes sections, car elles s'avèrent une aide précieuse pour les membres qui pour des raisons diverses (âge, maladie, solitude) en ont besoin. Pour renforcer cette coopération, le PMO en collaboration avec l'AIACE a mis en place un réseau d'ambassadeurs, lors d'un séminaire de contact auquel ont participé toutes les sections nationales. La section Espagne a

également organisé un séminaire d'échanges d'expériences et des informations sur les bonnes pratiques dans ce domaine, avec la participation des Institutions et de six sections nationales (voir VOX 108, page 28).

Communication

Cet aspect a déjà été très bien présenté dans le rapport annuel de 2017 et toutes les actions ont été poursuivies dans le sens qui a été indiqué : séminaires communication avec les sections, la publication du VOX et son attrait grandissant tant au niveau du contenu que de la présentation, le nouveau site Web de l'international et le réseau d'échanges Yammer after EC. La mise en place d'un réseau d'ambassadeurs et un séminaire de contact avec la DG HR et le PMO a été organisé. La section Espagne a également organisé à Malaga un séminaire d'échanges d'informations sur les bonnes pratiques dans les relations entre les Institutions et leurs personnels (voir VOX 108, page 28).

Finances

Notre trésorier international, Marc Oostens, vous présente la situation au cours de ces Assises. Nous le remercions pour sa gestion attentive de nos finances qui, vous le constaterez, est sous contrôle.

L'avenir des Assises

La faible participation à Maastricht posait un problème qui était déjà exposé l'an dernier par notre président Bernhard Zepter. Cette dernière tentative à Valencia n'est pas entièrement convaincante. C'est la nouvelle présidence et le nouveau Bureau qui vous présenteront les conclusions qu'il y a à en tirer.

2018, une année d'anniversaire

Cette année, nous fêtons le 10^e anniversaire de l'accord-cadre signé par la Commission et l'AIACE. Les autres Institutions ont rejoint le même type d'accord. Cet accord nous a donné à la fois des

responsabilités et des moyens dans l'assistance sociale aux pensionnés. Responsabilité envers tous les pensionnés en difficulté que les Institutions nous signalent, mais aussi moyens financiers que nous répartissons chaque année entre les sections pour leurs actions sociales. La DG HR de la Commission a prévu de publier une brochure à l'occasion de ce 10^e anniversaire : cette brochure sera remise aux participants aux Assises à Valencia. Le Bureau international y a contribué. Toutes ces actions doivent se poursuivre et c'est le rôle de la nouvelle équipe à qui nous souhaitons plein succès.

Francis Wattiau
Président ff